



FINANCIERE DE L'OXER

DANJOU EQUILIBRE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes	12
comptes annuels	16
<i>bilan</i>	17
<i>actif</i>	17
<i>passif</i>	18
<i>hors-bilan</i>	19
<i>compte de résultat</i>	20
<i>annexes</i>	21
<i>règles & méthodes comptables</i>	21
<i>évolution actif net</i>	24
<i>compléments d'information</i>	25
inventaire	32

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'OXER 40, rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'OXER 40, rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt
Dépositaire et conservateur	CM-CIC SECURITIES 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	PWC 2, rue Vatimesnil CS 60003 - 92532 - Levallois-Perret Cedex Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : capitalisation totale.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est, sur la durée de placement recommandée, la recherche de la meilleure performance en s'exposant principalement aux marchés d'actions et aux marchés de taux européens et internationaux.

Cette gestion est mise en oeuvre de façon totalement discrétionnaire par le gérant, essentiellement par le biais d'OPCVM.

Indicateur de référence :

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indicateur composite suivant :

- 50% STOXX EUROPE 50 (cours de clôture - dividendes réinvestis)
- 50% EONIA CAPITALISE

sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.

L'indicateur de référence est un indicateur composite, constitué de 50% STOXX EUROPE 50 (dividendes réinvestis) + 50% Eonia Capitalisé.

• L'indice STOXX EUROPE 50 (dividendes réinvestis) est un indice de la société STOXX représentant les grands secteurs leader en Europe. Il est composé de 50 valeurs européennes de grandes capitalisations issues actuellement de 18 pays : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume Uni. La performance de l'indicateur STOXX EUROPE 50 NR inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Cet indice peut être consulté sur :

<http://www.stoxx.com>

• Le taux EONIA est un taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Il correspond à un taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par les banques du panel Euribor. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.

Ce taux peut être consulté sur : <https://www.banque-france.fr>

Stratégie d'investissement :

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds pourra avoir une exposition aux marchés détaillés ci-après pouvant atteindre 120% de l'actif net par le biais d'instruments dérivés.

a) Description des stratégies utilisées :

Le gérant mettra en oeuvre une stratégie d'investissement visant à atteindre l'objectif de gestion susvisé grâce à l'utilisation de différents fonds au travers d'une gestion totalement discrétionnaire de ses investissements.

Le FCP est investi, dans le cadre d'une procédure de sélection telle que décrite ci-dessous, en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directives 2009/65/CE n'investissant pas plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement.

Ces OPCVM seront de toutes classifications et notamment actions françaises, actions des pays de la zone euro, actions des pays de l'Union européenne, actions internationales, obligations et autres titres de créances libellés en euro, obligations et autres titres de créances internationaux, OPCVM monétaires court terme et OPCVM monétaires et OPCVM qualifiés de mixte au sens de la banque centrale européenne.

Ces OPCVM pourront ou non être gérés par la société de gestion.

Sélection des sous-jacents : le portefeuille du FCP est arbitré de manière active et totalement discrétionnaire par le gérant. Le fonds est investi sur la base d'une allocation d'actifs décidée par le gérant incluant notamment les actions, les obligations, les matières premières, l'immobilier et le monétaire. Cette allocation est mise en oeuvre via l'achat d'un ou plusieurs OPCVM correspondant à la classe d'actif choisie.

Processus de sélection des OPCVM

La politique d'investissement en OPCVM suivie par les gérants résultera de la stratégie d'allocation d'actifs définie par eux en conclusion du cadrage économique établi pour la recherche de thèmes d'investissements.

En premier lieu, il sera dressé des prévisions afin de fixer des repères macro-économiques puis d'établir une ou des stratégies d'investissements.

A cette fin, le comportement notamment de trois indicateurs clés suivants sont regardés :

- l'évolution de la parité euro / dollar,
- l'évolution des taux longs de marché,
- l'évolution du cours du pétrole.

De ce cadrage, il résultera que la majorité des investissements devra aller dans le sens des paramètres macroéconomiques tels que perçus par l'équipe de gestion.

Les critères retenus sont ensuite complétés par d'autres facteurs dont la liste ci-dessous a vocation à être évolutive en fonction des situations et contextes :

- l'évolution des principales matières-premières autres que le pétrole ;
- les tendances économiques comme la consommation des ménages, la demande des entreprises, la demande publique, la demande des pays émergents, etc. ;
- les tendances des marchés boursiers telles qu'analysées par l'équipe de gestion : valeurs défensives, valeurs à Beta élevées, grosses capitalisations, moyennes capitalisations, valeurs de rendement, etc. ;
- les analyses intra-sectorielles : pricing power et sensibilité-prix de la clientèle, concentration sectorielles, restructurations, etc. ;
- les évolutions sociétales : papy-boom, nouveaux modes de communication, sensibilisation à la protection de l'environnement, etc. ;

L'ensemble de ces réflexions conduiront l'équipe de gestion à définir sa ligne de conduite et donc à déterminer deux choses étroitement liées :

- la répartition au sein des portefeuilles : part de la part action, de la part obligation et de la part monétaire,
- des thèmes d'investissements qui par la suite permettront d'identifier des valeurs susceptibles de répondre à la ligne de conduite établie.

Arrivé à ce stade, le gérant s'attachera à identifier les OPCVM répondant aux critères établis.

Toutefois, il est important de noter que des achats ou des maintiens de lignes dans les portefeuilles, peuvent aller à l'encontre du schéma prédéfini dans la mesure où il s'agit de convictions justifiées comme telles.

Les modalités d'établissement des listes d'OPCVM

La sélection d'OPCVM ou d'OPCVM indicieux cotés sera mue par la recherche de convictions. Ainsi, l'absence de confiance dans un émetteur ou un gérant ou encore l'absence de méthode de gestion claire ou convaincante conduira à l'élimination de l'OPCVM.

L'idée est d'établir des listes d'OPCVM dans une banque de fonds dans laquelle les gérants pourront venir puiser.

Toutefois, de façon opportuniste et dans la mesure où il s'agira de convictions des gérants justifiées comme telles, des OPCVM dont des fonds indicieux cotés (ETF) pourront être sélectionnés à tout moment (articles de magazine, rencontre d'un gérant, etc.) et non pas seulement au moment où il convient de répondre aux thèmes d'investissements établis.

Cependant et contrairement aux émetteurs, il ne sera pas toujours possible d'obtenir des informations précises, voire à jour, sur les produits ou la façon dont ils sont gérés. Il ne sera donc pas toujours possible d'avoir une « conviction » au sens de la Financière de l'Oxer. Or, il est évident qu'une sélection de fonds ne pourra occulter les grands noms de la place et c'est souvent ceux pour lesquels il sera impossible d'avoir un interlocuteur. C'est la raison pour laquelle une distinction a été établie entre les « petites » sociétés de gestion et les « grosses » sociétés de gestion.

Par « grosse » sociétés de gestion, il faut comprendre celles pour lesquelles il ne sera pas possible d'avoir un interlocuteur (gérant ou commercial) ou dont l'interlocuteur sera trop imprécis dans ses propos ou dans les informations fournies pour permettre d'aboutir à une quelconque conviction. Cette évaluation sera laissée au libre arbitre des gérants de la Financière de l'Oxer lors de leur contact avec la société.

Pour une « grosse » société de gestion ne pourront être sélectionnés que des OPCVM ayant au moins cinq ans d'ancienneté.

Par opposition, la « petite » société de gestion sera celle qui permettra d'établir un véritable contact, d'avoir un véritable dialogue sur la gestion, le fonds, etc. et donc de se forger une opinion : une éventuelle conviction.

De cette distinction entre petites et grosses sociétés de gestion découlent les OPCVM qui peuvent être sélectionnés.

Cette décision se justifiera par la nécessité, à défaut d'informations satisfaisantes sur la méthode de gestion, le gérant, etc., de fonder la décision sur des critères principalement chiffrés comme :

- la performance,
- l'alpha,
- le bêta,
- ou encore le ratio de Sharpe.

Dans la mesure du possible, il sera recherché si des changements sont intervenus dans la vie du fonds comme un changement de gérant ou une restructuration de la société de gestion conduisant à la création d'un comité ou de tout autre organe limitant la libre intervention des gérants.

Pour une « petite » société de gestion, tous les fonds pourront être sélectionnés sans critère d'ancienneté.

La sélection se fera en regardant, comme pour les fonds des « grosses » sociétés de gestion, les chiffres :

- performance ;
- alpha ;
- bêta, etc.,

Mais aussi et surtout au regard de la méthode de gestion et/ou de la vision de la personne contactée.

Une comparaison sera établie avec la ligne de conduite de la société de gestion au regard :

- des explications apportées notamment sur les comportements du fonds (réaction en périodes de baisse),
- des perspectives présentées,
- de la vision du marché,
- du choix des principales lignes,
- des sociétés coup de coeur,
- etc.

De cet échange, trois principales situations se dégageront :

1. une vision en totale opposition avec celle de la société de gestion et qui apparaîtra comme aberrante ou non comprise par l'équipe. Cette situation conduira à l'élimination de l'OPCVM ;
2. une vision différente pour tout ou partie avec celle de la société de gestion mais qui apparaîtra intéressante et conduira à s'interroger. L'OPCVM pourra être retenu notamment dans le cadre d'une diversification des produits sélectionnés. En effet, dans le cadre de la sélection des fonds, les gérants devront faire attention à s'ouvrir à une vision qui ne sera pas parfaitement la leur afin d'assurer une variété des OPCVM sélectionnés ;
3. une vision en complète conformité avec celle de la société de gestion permettra la sélection de l'OPCVM.

b) Description des catégories d'actifs :

Actions : néant

Titres de créances et instruments du marché monétaire : néant

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou fonds d'investissement :

Le fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens conformes à la Directive 2009/65/CE y compris ceux gérés par la société de gestion ou dans la limite de 30% de l'actif, en FIA non professionnels de droit français. Les OPCVM détenus n'investissent pas eux-mêmes plus de 10 % de leur actif dans des parts ou actions d'autres organismes de placement collectif ou de fonds d'investissement.

Ces OPCVM pourront ou non être gérés par la société de gestion.

La part investie dans des OPCVM exposés au risque financier actions évolue entre 25% et 75% du fonds.

La part investie dans des OPCVM exposés au risque financier de taux évolue entre 25% et 75% de l'actif du fonds.

Les zones géographiques ciblées sont : la zone euro et l'international (y compris pays émergents à titre accessoire).

Instruments dérivés ou intégrant des dérivés :

Le Fonds n'interviendra pas sur les instruments financiers à terme de gré à gré.

Il n'est prévu de recourir qu'à des produits négociés sur des marchés organisés.

Le Fonds interviendra uniquement pour ses OPCVM conformes aux normes européennes, sur des contrats à terme « futures ».

Ces contrats « futures » porteront sur des paniers de valeurs négociés sur des marchés organisés et centralisés principalement français et européens et marginalement sur des marchés organisés et centralisés de pays de l'OCDE.

Le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des dérivés pour couvrir un risque de baisse des marchés actions et ce pour un maximum de 50 % de l'actif des fonds, et/ou s'exposer au marché des actions mais sans jamais dépasser plus de 120 % d'exposition du Fonds. Ces interventions permettent de réduire ponctuellement l'exposition au marché actions lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition au marché actions lorsque les perspectives de celui-ci lui semblent favorables.

Titres intégrant des dérivés : néant

Dépôts à terme : néant

Emprunts d'espèces :

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le profil de risque du Fonds «DANJOU EQUILIBRE» est le suivant :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti du risque que la performance de FCP ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés le plus performants.

Risque Actions :

Le FCP étant exposé indirectement (par le biais d'OPCVM) sur les marchés actions, le porteur est exposé au risque actions. Ainsi, la Valeur Liquidative du FCP peut connaître une variation induite par l'exposition sur ce marché et la valeur du FCP peut baisser significativement.

Risque lié à l'investissement sur des titres émis par les pays émergents :

A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter de ces marchés.

Risque lié à la capitalisation des sociétés :

Une partie des investissements des OPCVM est concentrée sur les actions de petites et moyennes capitalisations.

Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués, à la hausse, comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc avoir le même comportement.

Risque lié à la surexposition en instruments dérivés :

Compte tenu de la possibilité d'utiliser des instruments dérivés jusqu'à 120% de l'actif du fonds, celui-ci pourra ainsi amplifier les mouvements de marchés et par conséquent sa valeur liquidative pourra baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette faculté de surexposition ne sera pas utilisée de façon systématique. Elle sera laissée à la libre appréciation du gérant.

Risque de crédit :

Le risque principal est celui du défaut de paiement de l'émetteur, soit du non-paiement des intérêts et/ou du non remboursement du capital. Le risque de crédit est également lié à la dégradation d'un émetteur. L'attention du porteur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du FCP est susceptible de varier à la baisse dans le cas où une perte totale serait enregistrée sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

Risque de taux :

Les investisseurs en obligations peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt qui entraîneraient une baisse de la valeur du fonds. En règle générale, les cours des obligations baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

Risque de change :

Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP ; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourront entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Régime fiscal :

Fiscalité OPCVM

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont la méthode de gestion totalement discrétionnaire propose une allocation d'actif équilibrée entre des produits de taux et d'actions.

Souscripteurs concernés : tous souscripteurs sauf « US Person ».

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

A effet au 1er juillet 2014, l'OPCVM opte pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme à l'article 1471 de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis, tel que décrit au paragraphe B de la section II de l'annexe II (« OPC ») de l'accord signé le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américain.

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de part doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Une Personne non Eligible est une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm> (à jour au 12 décembre 2012).

Profil type de l'investisseur : Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels sur un horizon de placement minimum à 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indications sur le régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon, le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

Dès lors, le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ ou de la juridiction d'investissement des fonds.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de FINANCIERE DE L'OXER – 40 rue de l'Est – 92100 Boulogne- Billancourt
- Date d'agrément par l'AMF : 13 janvier 2006
- Date de création du Fonds : 9 février 2006.

rapport d'activité

En 2018, les marchés actions européens ont mis fin à une série de six années consécutives de hausse, pour leur part les marchés américains n'auront pas atteint le chiffre de dix s'arrêtant sur neuf exercices positifs. L'année 2018 a été très chaotique, et avec une volatilité qui s'est amplifiée, le dernier trimestre a été cauchemardesque.

Pourtant le début d'année avait été stratosphérique avec, dans la foulée du bon exercice 2017, des progressions importantes pour la plupart des indices internationaux, peut-être même un brin insoutenable tellement cela s'était produit dans un laps de temps très court. Le climat économique mondial restait solide, et les flux d'investissements enregistraient des niveaux record ce qui accentuait le phénomène de hausse des indices. Pourtant une première alerte était sonnée au cours des mois de février et mars. En effet, avec une remontée des taux aux Etats-Unis, provoquée par une inflation salariale, mais également les déclarations de M. Trump à propos de mesures protectionnistes qu'il souhaitait mettre en place, et enfin des résultats d'élections floues en Italie, les prétextes aux allègements sur les actifs risqués l'ont emporté, dégonflant ainsi les valorisations.

Pourtant, une fois ces bourrasques passées, les indices boursiers reprenaient leur tendance haussière, dopés par une économie mondiale résistante, tirée par la croissance insolente des US dont les sociétés profitaient pleinement de l'aménagement fiscal mis en place par l'administration Trump. En ce sens, le Fonds Monétaire International confirmait ses prévisions de croissance à 3,9% pour 2018 et 2019.

Toutefois, à la sortie d'un été qui n'aura pas été très mouvementé, le constat était flagrant : la bourse américaine caracolait en tête, loin devant les marchés européens, stables, du fait du retour du risque politique (Italie et Brexit), les émergents quant à eux s'effondraient littéralement alors que les capitaux fuyaient ces zones pour se redéverser sur les marchés américains. D'ailleurs, devant la vigueur de l'économie américaine la Réserve Fédérale, poursuivait, comme prévu, son processus de remontée des taux et commençait même à communiquer sur celui de l'année suivante. De son côté, la Banque Centrale Européenne, clarifiait sa position, avec un arrêt des achats mensuels en décembre et probablement un premier tour de vis au second semestre 2019.

Mais, la fin de l'ère où la liquidité a été abondante aux quatre coins du monde a soudainement bouleversé les marchés financiers. Le dernier trimestre aura vu la plupart des indices mondiaux s'effondrer violemment face à l'inquiétude de voir le cycle s'inverser plus rapidement qu'anticipé. Il faut dire qu'en ce sens, l'escalade des mesures protectionnistes entre les Etats-Unis et la Chine n'auront pas aidé, et auront même provoqué un ralentissement de la croissance déjà perceptible chez le second et probablement à venir chez le premier. Devant cette inversion fulgurante, et ce six mois après avoir maintenu ses prévisions, le FMI devait se résoudre à abaisser ses anticipations de 2018 et 2019. Les inquiétudes se propageaient à grande vitesse, sans pour autant que la macro-économie ne laisse planer la crainte d'une récession imminente. Devant la multiplication des flux quittant les actifs risqués et le peu d'acheteurs pour contraindre la baisse, les marchés terminaient donc dans le rouge vif et clôturaient ainsi une année bien particulière et complexe.

En 2018, la valeur liquidative de Danjou Equilibre enregistrait un recul de 10,27%. Son indicateur de référence, 50% STOXX Europe 50 dividendes réinvestis 50% Eonia Capitalisé, baissait quant à lui 5,22%.

Année compliquée pour les marchés actions qui avaient évolué aux cours des dernières années dans un environnement de volatilité extrêmement faible. Or celle-ci s'est sensiblement accrue tout au long de l'année, et après avoir vécu un coup de froid en février et mars, le rattrapage du deuxième et troisième trimestre a complètement été effacé par la chute violente des indices en fin d'année. La part investie à la classe d'actifs passait ainsi de 56,65% à 37,65%. Au cours de la période sous revue, le fonds BNY Melon Brazil a été cédé, tout comme le Lyxor CAC 40, a contrario le fonds Amplegest Pricing Power a été intégré.

Sur la période, la poche obligataire est passée de 22,16% à 32,13%. Dans un environnement taux très chahuté, des positions de prudence ont été adoptées avec l'intégration des fonds Tikehau Court Terme (Tikehau Capital) et Schelcher Prince Court Terme (Schelcher Prince Gestion). De même, ont été initiées des positions dans des fonds de stratégies flexibles et diversifiées tels qu'EDR Bond Allocation (EDRAM), H2O Adagio (H2O AM) et DNCA Invest Alpha (DNCA).

La poche des actifs mixtes voyait sa part investie passer de 14,71% à 15,77%. Le fonds Prévaal Convertibles Euro (Prévaal Gestion) a été intégré au portefeuille.

Au regard de ces différents investissements, les expositions nettes à fin décembre étaient les suivantes : actions 33,23%, obligations 28,88%.

Le niveau des liquidités a été une variable d'ajustement au regard des conditions de marché, il s'établissait à 14,45% en fin de période contre 6,48% en début de période.

A l'entame du nouvel exercice boursier, nous affichons la plus grande prudence. Certes l'économie mondiale ne se porte pas si mal que cela, les attentes du consensus tournant autour de 3% pour 2019 et 2.8% pour 2020. Toutefois, les effets de la guerre commerciale sino-américaine (même si à l'issue des trois mois de répit un accord était trouvé) ont brisé la dynamique de croissance des Etats-Unis et ont encore plus ralenti celle de la Chine dont on savait déjà qu'elle se tassait tendanciellement. Ajouté à cela les problématiques à ce jour non résolues et semant le doute sur les marchés : Brexit et budget italien. Si l'on considère également que la remontée des taux de la Fed est un sujet de crispation puisque la Fed tient un discours d'incertitude pour 2019, et que du côté de la BCE l'arrêt de la politique non conventionnelle n'en n'est qu'à son début. Ainsi, tout porte à croire que la nouvelle année sera tout autant sinon plus volatile que la précédente et qu'il faudra faire preuve d'une vigilance renforcée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Politique de vote :

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Financière de l'Oxer a mis en place une politique de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Critères de vote

Les décisions de vote sont toujours prises dans l'intérêt des porteurs de parts, et la Financière de l'Oxer porte une attention particulière aux votes des résolutions proposées en assemblée générale des sociétés détenues en portefeuille.

Afin d'être efficace dans cette démarche, la Financière de l'Oxer a défini des critères objectifs déterminant la participation ou non aux assemblées :

- la Financière de l'Oxer participe au vote dans les assemblées générales des sociétés dont elle détient, via l'ensemble des FCP qu'elle gère, au moins 3% des titres de même catégorie ou des droits de votes,
- Le droit de vote sera exercé pour les sociétés émettrices françaises dans lesquelles les OPC gérés par la société de gestion détiennent des titres.
- ponctuellement ou sur un événement en dehors des cas ci-dessus, si le gérant souhaite exprimer un vote de soutien ou manifester son désaccord, ou en cas de difficultés importantes faisant courir un risque important aux actionnaires, un vote pourra également être exercé.

Principes de vote

La Financière de l'Oxer applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC.

A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, la Financière de l'Oxer sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, la Financière de l'Oxer vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où la Financière de l'Oxer a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;

- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

La Financière de l'Oxer n'a pas exercé de droits de vote sur l'année 2018.

Risque global de l'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Exécution des ordres – article L.314-75 V RGAMF

La FOX ayant pour seule activité la gestion de portefeuilles n'exécute pas les ordres mais les transmet pour exécution à d'autres prestataires de services d'investissements. Dans ce sens, elle n'est pas tenue de mettre en place une procédure de meilleure exécution mais une procédure de meilleure sélection. Cette procédure a pour objet de s'assurer que les intermédiaires sélectionnés ont une procédure et une pratique de meilleure exécution conforme.

En effet, ils doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ces diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chacun.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque la FOX place auprès d'eux, pour le compte de ses clients, des ordres.

Aide à la décision – article L.314-75-1 RGAMF

La FOX a mis en place une procédure lui permettant de sélectionner puis d'évaluer les intermédiaires financiers dont elle utilise les analyses pour sa gestion. Cette évaluation est fondée sur des critères relatifs aux différents services offerts et à leur pertinence.

Liste des intermédiaires sélectionnés

A ce jour, la FOX a sélectionné les intermédiaires suivants au regard de leur politique d'exécution et des services d'aide à la décision fournis :

Catégories d'instruments : Actions

Intermédiaires	Lieux d'exécution
CIC Market Solutions	Marchés Réglementés
Mainfirst	Marchés Réglementés
Gilbert Dupont	Marchés Réglementés
Aurel Bgc	Marchés Réglementés
Kepler	Marchés Réglementés
Oddo	Marchés Réglementés

Cette liste est bien évidemment amenée à évoluer dans le temps.

Politique de rémunération

Conformément aux dispositions contenues au sein de la Directive 2014/91/UE sur les gestionnaires d'organismes de placement en valeurs mobilières (ci-après désignée « Directive OPCVM V »), la FOX s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir un dispositif normatif lié à la rémunération de ses collaborateurs.

La politique de rémunération de la FOX est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la SGP, des fonds et des clients, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Elle tient compte, en outre, des exigences organisationnelles et opérationnelles de la FOX ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La Politique de rémunération de la FOX est disponible sur son site Internet : Financière de l'Oxer - Politique de rémunération.

Personnes concernées

La FOX a réalisé une évaluation de son personnel et a ainsi déterminé quels sont les collaborateurs ciblés par la présente politique. Il a été décidé que les collaborateurs qui n'ont pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de Gestion ou des fonds gérés ne sont pas visés par la présente politique.

Contrôle de la mise en œuvre effective de la politique

L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, s'assure a minima annuellement de la mise en œuvre effective de la présente politique.

Il est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Les principes de la politique de rémunération

- Application du principe de proportionnalité

La Société de Gestion s'assure que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par la rémunération variable globale attribuée pour une année donnée et/ou par la rémunération variable payée ou acquise au cours de l'année. Conformément aux dispositions réglementaires de la Directive OPCVM V, la FOX applique le principe de proportionnalité pour la mise en application pratique de la présente politique de rémunération.

- Les principes fondateurs de la politique de rémunération

La FOX a établie des règles élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations variables totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FOX sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients. Ces principes fondateurs respectent tous les dispositions de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF.

Rémunérations 2018

Au titre de l'exercice 2018, les rémunérations versées aux personnes concernées sont les suivantes :

Année	2018
Tous les collaborateurs	En K€
Rémunération fixe	581
Rémunération variable	92
<i>Dont variable non différé</i>	92
<i>Dont variable différé</i>	-

rapport du commissaire aux comptes

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	19 327 308,37	16 191 907,51
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 327 308,37	16 191 907,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	10 849,94	334 015,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10 849,94	334 015,98
Comptes financiers	3 270 533,16	1 217 597,23
Liquidités	3 270 533,16	1 217 597,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	22 608 691,47	17 743 520,72

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	22 247 916,78	17 606 500,22
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	904 093,89	155 364,17
• Résultat de l'exercice	-566 956,07	-450 530,84
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	22 585 054,60	17 311 333,55
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	23 636,87	432 187,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	23 636,87	432 187,17
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	22 608 691,47	17 743 520,72

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	7 722,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	7 722,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 815,04	-1 524,55
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-5 815,04	-1 524,55
Résultat sur opérations financières (I - II)	-5 815,04	6 197,45
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-459 468,44	-373 143,13
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-465 283,48	-366 945,68
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-101 672,59	-83 585,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-566 956,07	-450 530,84

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation de l'actif

Méthode de valorisation :

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCP sont évalués selon les principes suivants :

Actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de bourse :

Le cours de bourse retenu est fonction de la place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : dernier cours de bourse du jour (J).

Places de cotation asiatiques : dernier cours de bourse du jour (J).

Places de cotation australiennes : dernier cours de bourse du jour (J).

Places de cotation nord-américaines : dernier cours de bourse du jour (J).

Places de cotation sud-américaines : dernier cours de bourse du jour (J).

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse connu est utilisé.

Valeurs à revenu fixe :

La méthode de retenue est celle du coupon couru.

Titre d'OPCVM en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables :

1. Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manières linéaires.

2. Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

Valeur de marché retenue :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

o TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

o Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an : application d'une méthode actuarielle.

o TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

o Autres TCN : Le taux de rendement utilisé est le taux de TCN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.



Devise	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	17 311 333,55	10 604 200,93
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 317 325,77	7 577 128,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 617 601,34	-1 705 408,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	751 351,96	379 176,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 944,25	-116 745,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-51 282,33	-76 899,27
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 594 845,28	1 016 826,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-523 137,91	2 071 707,37
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 071 707,37	1 054 881,19
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-465 283,48	-366 945,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	22 585 054,60	17 311 333,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 270 533,16
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 270 533,16	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		10 849,94
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Rétrocessions sur FDG		10 849,94
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		23 636,87
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		23 636,87
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	976 267,7	10 317 325,77	249 606,7	2 617 601,34
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	2,19
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	35 971,77
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	36 810,30
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	3 942 670,12
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-566 956,07	-450 530,84
Total	-566 956,07	-450 530,84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-566 956,07	-450 530,84
Total	-566 956,07	-450 530,84
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	904 093,89	155 364,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	904 093,89	155 364,17
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	904 093,89	155 364,17
Total	904 093,89	155 364,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	22 585 054,60	17 311 333,55	10 604 200,93	8 153 144,88	6 909 960,12
Nombre de parts en circulation	2 327 767,8	1 601 106,8	1 047 825,7	783 701,5	721 824,8
Valeur liquidative	9,7	10,81	10,12	10,4	9,57
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,14	-0,18	-0,11	0,35	-0,17

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 9 février 2006.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0010889857	AMPLEGEST PRICING POWER FCP	PROPRE	2 640,00	556 300,80	EUR	2,46
LU1694789378	DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	PROPRE	4 400,00	443 740,00	EUR	1,96
LU1280365633	DYNASTY SICAV SA - DYNASTYGLOBAL CONVERTIBLES	PROPRE	6 010,00	642 709,40	EUR	2,85
FR0010491803	ECHIQUIER CREDIT EUROPE PART A	PROPRE	2 520,00	409 878,00	EUR	1,81
LU1160363633	EDMOND DE ROTH SCHILD FUND SIGNATURE EURO HI YI SICAV	PROPRE	775,00	271 265,50	EUR	1,20
LU1161526816	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND SICAV - BOND ALLOCATION	PROPRE	50,40	648 586,01	EUR	2,87
FR0011513779	EXPERT PATRIMOINE FCP	PROPRE	2 170,00	319 858,00	EUR	1,42
LU0251127410	FID AMERICA A ACC-EUR	PROPRE	6 580,00	159 499,20	EUR	0,71
FR0010342055	FOX FRANCE	PROPRE	21 560,00	2 031 383,20	EUR	8,99
FR0013270642	FOX SELECTION	PROPRE	2 333,00	1 911 286,92	EUR	8,46
LU0571101715	G FUND ALPHA FIXED INCOME EUR SICAV	PROPRE	680,50	733 456,51	EUR	3,25
FR0010589325	GROUPAMA AVENIR EURO MANAGEMENT GROUPAMA FCP M 3D	PROPRE	1 912,24	555 161,52	EUR	2,46
FR0013259132	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 FCP	PROPRE	444,00	433 503,84	EUR	1,92
FR0010929794	H2O ADAGIO I	PROPRE	7,70	552 967,18	EUR	2,45
FR0011844034	LAZARD FRERES GESTION OBJECTIF CREDIT FI FCP I 3 DECI	PROPRE	455,20	520 976,40	EUR	2,31
FR0010591362	LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	PROPRE	65 000,00	1 528 475,00	EUR	6,77
LU0489687326	MANDARINE FUND MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE I CAP	PROPRE	45,78	576 553,32	EUR	2,55
FR0012806578	ODDO AVEN CN EUR 3D FCP	PROPRE	5 387,00	551 898,15	EUR	2,44
FR0000437576	PALATINE FRANCE MIDCAP	PROPRE	250,10	522 218,80	EUR	2,31
LU0190305473	PARVEST SICAV - BOND EURO INFLATION LINKED	PROPRE	3 416,018	515 784,56	EUR	2,28
FR0012099364	PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE I	PROPRE	343,00	360 009,37	EUR	1,59
FR0007008750	R CO EURO CREDIT C	PROPRE	944,80	409 995,96	EUR	1,82
FR0007015169	SHELCHER PRINCE COURT TERME	PROPRE	2 570,00	646 072,30	EUR	2,86
LU1229132441	SEVEN UCITS SICAV -SEVEN DIVERSIFIED FUND	PROPRE	2 197,00	276 382,60	EUR	1,22
FR0010286005	SEXTANT PEA	PROPRE	654,00	540 792,60	EUR	2,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011791557	SOCIETE DE GESTION PREVOIR PERSPECTIVES I FCP	PROPRE	357,00	520 945,11	EUR	2,31
FR0011026707	SP OPPORTUNITES EUROPE C 3DEC	PROPRE	478,20	684 868,48	EUR	3,03
FR0013300928	TIEPOLO RENDEMENT FCP	PROPRE	696,00	580 874,64	EUR	2,57
FR0011482728	TIKEHAU COURT TERME FCP	PROPRE	8 531,00	903 859,45	EUR	4,00
LU1585264176	TIKEHAU SUBFIN FUND R C CAPITALISATION SICAV	PROPRE	3 515,00	518 005,55	EUR	2,29
Total O.P.C.V.M.				19 327 308,37		85,58
Total Valeurs mobilières				19 327 308,37		85,58
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	0,00	3 270 533,16	EUR	14,48
Total BANQUE OU ATTENTE				3 270 533,16		14,48
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-23 067,27	EUR	-0,10
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-569,60	EUR	-0,00
	PRRETROFDG	PROPRE	0,00	7 913,41	EUR	0,04
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	0,00	2 936,53	EUR	0,01
Total FRAIS DE GESTION				-12 786,93		-0,06
Total Liquidités				3 257 746,23		14,42
Total DANJOU EQUILIBRE				22 585 054,60		100,00



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 31 décembre 2018

DANJOU EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'OXER
40, rue de l'Est
92100 BOULOGNE BILLAN COURT

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DANJOU EQUILIBRE, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2018 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux, la présente attestation est émise en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153003 DANJOU EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille PLUS OU MOINS VAL	<-----> COUPON COURU TOTA	<-----> VALEUR BOURSIERE	PRCT ACT NET
-------------	----------------------	---------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------	-----------------------------	-----------------

Titres d'OPC

Fonds d'investissement a vocation generale destines aux non professionnels et equiv. d'autres Etats membres de l'UE**Fonds d'investissement a vocation generale d'un etat membre de l'UE (FIVG) dont ceux lies a la directive 2009/65/CE****DEVISE COTATION : EUR EURO**

FR0011513779	EXPERT PATRIM I 4D		2,170.	P EUR	159.85	M 28/12/18	147.4		346,874.50	-27,016.50	0.00	319,858.00	1.42
FR0013270642	FOX SELECTION		2,333.	P EUR	1036.1304	M 31/12/18	819.24		2,417,292.24	-506,005.32	0.00	1,911,286.92	8.46
FR0013259132	GROUPAMA AL 21 I		444.	P EUR	1026.0294	M 28/12/18	976.36		455,557.07	-22,053.23	0.00	433,503.84	1.92
FR0012806578	ODDO AVEN CN EUR 3D		5,387.	P EUR	129.5598	M 31/12/18	102.45		697,938.78	-146,040.63	0.00	551,898.15	2.44
FR0013300928	TIEPOLO RENDE FCP		696.	P EUR	990.9817	M 28/12/18	834.59		689,723.28	-108,848.64	0.00	580,874.64	2.57

SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO

CUMUL (EUR)	4,607,385.87	-809,964.32	0.00	3,797,421.55	16.81
-------------	--------------	-------------	------	--------------	-------

Fonds d'investissement a vocation generale d'un etat membre de l'UE (FIVG) dont ceux lies a la directive 2009/65/CE

CUMUL (EUR)	4,607,385.87	-809,964.32	0.00	3,797,421.55	16.81
-------------	--------------	-------------	------	--------------	-------

DEVISE COTATION : EUR EURO

FR0010889857	AMP PRIC POWER		2,640.	P EUR	254.69	M 31/12/18	210.72		672,381.60	-116,080.80	0.00	556,300.80	2.46
FR0010491803	ECHIQ CREDIT EUROP A		2,520.	P EUR	153.4445	M 31/12/18	162.65		386,680.05	23,197.95	0.00	409,878.00	1.81
FR0010342055	FOX FRANCE		21,560.	P EUR	92.7091	M 31/12/18	94.22		1,998,807.16	32,576.04	0.00	2,031,383.20	8.99
FR0010589325	GR AVEN EURO M 3D		1,912.24	P EUR	229.8819	M 31/12/18	290.32		439,589.31	115,572.21	0.00	555,161.52	2.46
FR0010929794	H2O ADAGIO I		7.7	P EUR	69538.6727	M 28/12/18	71813.92		535,447.78	17,519.40	0.00	552,967.18	2.45
FR0010591362	MUF LYXETF SRT CAC40		65,000.	P EUR	21.5959	M 31/12/18	23.515		1,403,736.01	124,738.99	0.00	1,528,475.00	6.77
FR0000437576	PALATINE FRCE MIDCA		250.1	P EUR	1572.0473	M 28/12/18	2088.04		393,169.03	129,049.77	0.00	522,218.80	2.31
FR0012099364	PREVAAL CONV EUROP I		343.	P EUR	1134.06	M 31/12/18	1049.59	V	388,982.58	-28,973.21	0.00	360,009.37	1.59
FR0011791557	PREVOIR PERSPECT I		357.	P EUR	1294.9994	M 27/12/18	1459.23		462,314.79	58,630.32	0.00	520,945.11	2.31
FR0007008750	R CO EURO CREDIT C		944.8	P EUR	405.5671	M 28/12/18	433.95		383,179.77	26,816.19	0.00	409,995.96	1.82
FR0007015169	SHELCHER PRINCE CT		2,570.	P EUR	251.98	M 31/12/18	251.39		647,588.60	-1,516.30	0.00	646,072.30	2.86
FR0010286005	SEXTANT PEA		654.	P EUR	824.3653	M 28/12/18	826.9		539,134.92	1,657.68	0.00	540,792.60	2.39
FR0011026707	SP OPPORT EURO C 3DE		478.2	P EUR	1436.787	M 31/12/18	1432.18		687,071.55	-2,203.07	0.00	684,868.48	3.03
FR0011482728	TIKEHAU CT A FCP		8,531.	P EUR	105.78	M 28/12/18	105.95		902,409.18	1,450.27	0.00	903,859.45	4.00

SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO

CUMUL (EUR)	9,840,492.33	382,435.44	0.00	10,222,927.77	45.26
-------------	--------------	------------	------	---------------	-------

Fonds d'investissement a vocation generale destines aux non professionnels et equiv. d'autres Etats membres de l'UE

CUMUL (EUR)	14,447,878.20	-427,528.88	0.00	14,020,349.32	62.08
-------------	---------------	-------------	------	---------------	-------

OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE**OPCVM et equivalents d autres Etats membres de UE****DEVISE COTATION : EUR EURO**

LU1694789378	DNCA INVEST SICAV		4,400.	P EUR	101.85	M 31/12/18	100.85		448,140.00	-4,400.00	0.00	443,740.00	1.96
LU1585264176	TIKEHAU SUBFIN FD CA		3,515.	P EUR	150.3601	M 28/12/18	147.37		528,515.87	-10,510.32	0.00	518,005.55	2.29

SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO

CUMUL (EUR)	976,655.87	-14,910.32	0.00	961,745.55	4.26
-------------	------------	------------	------	------------	------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153003 DANJOU EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille PLUS OU MOINS VAL	COUPON COURU TOTA	>-----> VALEUR BOURSIERE	PRCT ACT NET	
OPCVM et equivalents d autres Etats membres de UE														
CUMUL (EUR)									976,655.87	-14,910.32	0.00	961,745.55	4.26	
DEVISE COTATION : EUR EURO														
LU1280365633		DYNASTY GLOBAL	6,010.	P EUR	108.7386	M 31/12/18	106.94	V	653,518.70	-10,809.30	0.00	642,709.40	2.85	
LU1161526816		ED R BD ALLOC SICAV	50.4	P EUR	13228.43	M 31/12/18	12868.77		666,712.87	-18,126.86	0.00	648,586.01	2.87	
LU1160363633		EDR SIGNATURES EUR	775.	P EUR	336.4406	M 31/12/18	350.02		260,741.49	10,524.01	0.00	271,265.50	1.20	
LU0251127410		FID AMERICA A ACC	6,580.	P EUR	26.201	M 31/12/18	24.24		172,402.60	-12,903.40	0.00	159,499.20	0.71	
LU0571101715		GF ALPHA FX INC ICC	680.5	P EUR	1095.2677	M 28/12/18	1077.82		745,329.68	-11,873.17	0.00	733,456.51	3.25	
LU0489687326		MANDARINE UNIQ S&C I	45.78	P EUR	15420.1844	M 31/12/18	12594.		705,936.04	-129,382.72	0.00	576,553.32	2.55	
FR0011844034		OBJ CREDIT FI I 3D	455.2	P EUR	1094.6883	M 31/12/18	1144.5		498,302.10	22,674.30	0.00	520,976.40	2.31	
LU0190305473		PARVEST SICAV	3,416.018	P EUR	144.424	M 31/12/18	150.99		493,354.92	22,429.64	0.00	515,784.56	2.28	
LU1229132441		SEV U DIV	2,197.	P EUR	104.5124	M 28/12/18	125.8		229,613.81	46,768.79	0.00	276,382.60	1.22	
SOUS TOTAL DEVISE COTATION : EUR EURO									CUMUL (EUR)	4,425,912.21	-80,698.71	0.00	4,345,213.50	19.24
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE														
CUMUL (EUR)									5,402,568.08	-95,609.03	0.00	5,306,959.05	23.50	
Titres d'OPC														
CUMUL (EUR)									19,850,446.28	-523,137.91	0.00	19,327,308.37	85.58	
Tresorerie														
Liquidites														
Comptes d ajustement														
Frais provisionnes														
F110EURC		PrComGestFin	-23,067.27	EUR	1.		1.		-23,067.27	0.00	0.00	-23,067.27	-0.10	
F171EUR		PrComVari ableAcqu	-569.6	EUR	1.		1.		-569.60	0.00	0.00	-569.60	0.00	
F900EUR		PrRetroFDG	7,913.41	EUR	1.		1.		7,913.41	0.00	0.00	7,913.41	0.04	
Frais provisionnes									CUMUL (EUR)	-15,723.46	0.00	0.00	-15,723.46	-0.07
Somme a payer														
F900EUR-		PrN-1RetroFDG	2,936.53	EUR	1.		1.		2,936.53	0.00	0.00	2,936.53	0.01	
Somme a payer									CUMUL (EUR)	2,936.53	0.00	0.00	2,936.53	0.01
Comptes d ajustement														
CUMUL (EUR)									-12,786.93	0.00	0.00	-12,786.93	-0.06	
Liquidites														
CUMUL (EUR)									-12,786.93	0.00	0.00	-12,786.93	-0.06	

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153003 DANJOU EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET		
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	PLUS OU MOINS VAL	COUPON COURU TOTA	-----> VALEUR BOURSIERE			
Autres disponibles															
Comptes financiers															
Operations a vue															
BK030EUR	Banque EUR CIC		3,270,533.16	EUR	1.		1.			3,270,533.16	0.00	0.00	3,270,533.16	14.48	
Operations a vue															
										CUMUL (EUR)	3,270,533.16	0.00	0.00	3,270,533.16	14.48
Comptes financiers															
										CUMUL (EUR)	3,270,533.16	0.00	0.00	3,270,533.16	14.48
Autres disponibles															
										CUMUL (EUR)	3,270,533.16	0.00	0.00	3,270,533.16	14.48
Tresorerie															
										CUMUL (EUR)	3,257,746.23	0.00	0.00	3,257,746.23	14.42
PORTEFEUILLE : DANJOU EQUILIBRE (153003)															
										(EUR)	23,108,192.51	-523,137.91	0.00	22,585,054.60	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/18

PORTEFEUILLE : 153003 DANJOU EQUILIBRE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXK Fixing BCE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : Tri comptable(4) --> GLOBALE, Tris : BVAL)

Portefeuille titres : 19,327,308.37

Frais de gestion du jour

PrComGestFin : 2,227.76 EUR

PrRetroFDG : -271.8 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FRO010268227 PART C	EUR	22,585,054.60	2,327,767.8	9.70	100.			10.15	9.70
Actif net total en EUR :		22,585,054.60							